

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

Numéro	OBJET	Décision du conseil
314-2023	Projet lotissement	Approuvée
315-2023	Rapport annuel eau 2022	Approuvée
316-2023	Rapport annuel assainissement 2022	Approuvée
317-2023	Admission en non-valeur de titres de recettes	Approuvée
318-2023	Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté	Approuvée
319-2023	Achat de la maison rue du bourg	Approuvée
320-2023	Règlement de la salle des fêtes : réalisation du ménage	Approuvée
321-2023	Tarifs de location des tables et bancs en bois	Approuvée
322-2023	Paiement du chauffage de la salle des fêtes pour les séances de vannerie	Approuvée
323-2023	Heures complémentaires et supplémentaires effectuées par les agents non titulaires	Approuvée

Département de la Nièvre
Mairie de Luthenay-Uxeloup
(58240)

Numéro	Résumé de la décision
314-2023	Le conseil municipal décide de lancer les études et les travaux pour la réhabilitation de l'ancienne boulangerie et de la maison située au 19 rue du Bourg. Un appel d'offre sera passé pour un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.
315-2023	Le conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2022.
316-2023	Le conseil municipal approuve les rapports d'assainissement collectifs et non collectifs pour l'exercice 2022.
317-2023	Sur proposition de Madame le Trésorier, des titres de recettes des exercices antérieurs n'ayant pas pu être recouverts et qui ne pourront plus l'être sont admis en non-valeur. Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 588,07 euros.
318-2023	Adhésion à un nouveau groupement de commandes pour l'achat d'électricité, par le biais du SIEEEN. Ce nouveau groupement s'adapte aux nouvelles pratiques d'achat suite à la modification du Code de l'énergie qui permet aux consommateurs de signer des contrats de vente directe d'électricité auprès des producteurs. Cela afin de limiter l'exposition aux fluctuations extrêmes de prix.
319-2023	Achat de la maison située au 19 rue du Bourg au prix de 45 000 euros.
320-2023	Il est demandé aux personnes louant la salle de balayer le sol et de nettoyer les sanitaires et la cuisine.
321-2023	Nouveaux tarifs de location des tables et bancs en bois : 25 euros jusqu'à 5 tables et 10 bancs. Au-delà : 50 euros.
322-2023	Le club de vannerie pourra occuper la salle des fêtes l'hiver, le tarif locataire pour le chauffage s'appliquera.
323-2023	Le conseil autorise la réalisation d'heures complémentaires et supplémentaires par les agents non titulaires.